



Prendre logement après séparation

Par **douner**, le **16/06/2015** à **21:58**

Bonjour,

Séparée de mon mari depuis un peu plus 1 mois, aucune décision de justice n'a été prononcée ou entamée, j'ai trouvé un travail à 45 km de mon domicile. Puis-je prendre un logement afin de me rapprocher de mon travail ?

Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **17/06/2015** à **05:58**

bonjour, normalement au juge d'autoriser la séparation. voyez avec votre avocat car selon votre situation familiale ou patrimoniale les conséquences ne seront pas les memes si vous quittez le domicile conjugal, cordialement